# NOUVELLES DU JOUR

**Le match vélocipédique de mille kilomètres**

Paris, 6 janvier. — Match de 1.000 kilomètres. A onze heures du soir, soit à la 24e heure, Stéphane avait parcouru 590 kilomètres, contre Corre 534.

**Incendie d'une raffinerie de sucre à Bordeaux**

Bordeaux, 6 janvier. — Un violent incendie a détruit ce soir la raffinerie de sucre Abribat, la plus importante de Bordeaux.

**Rappel sous les drapeaux en Italie de la classe 1868**

Rome, 6 janvier. — Un décret appelle sous les armes, pour le 10 courant, l'infanterie des bersaglieri de la classe 1868 appartenant à tous les districts du royaume.

**La situation en Italie.— Placards contre les octrois**

Rome, 6 janvier. — Des affiches portant : « Plus de taxes, plus d'octroi », ont été placardées cette nuit sur les murs de la ville. La police les a fait enlever.

**Un vol sur la ligne du Nord**

Paris, 5 janvier. — Un vol a été commis cette nuit avec une adresse inouïe dans l'express de Berlin-Cologne-Paris.

Dans le train arrivant hier à minuit à Paris, avaient pris place M. Ch. Lévy, banquier à Berlin, accompagné de sa femme, et se rendant à Nice.

M. et Mme Lévy occupaient seuls un compartiment de 1re classe.

A Maubeuge, trois individus fort bien mis pénétrèrent dans ce compartiment et tentèrent à plusieurs reprises de lier conversation. Avant d'arriver à Saint Quentin, où il y a un arrêt de trois minutes, ils proposèrent à M. Lévy de jouer quelques louis aux cartes, mais le banquier s'y refusa catégoriquement.

A l'arrêt, M. Lévy descendit pour voir s'il n'y avait pas deux places libres dans un compartiment voisin. Pendant ce temps, Mme Lévy se tenait à la portière, n'attendant qu'un signe de son mari pour descendre à son tour.

Les trois individus s'emparèrent alors d'une valise contenant de 15 à 20,000 francs de bijoux, descendirent à contre-voie et disparurent dans l'obscurité.

Arrivé à Paris, M. Lévy a porté plainte et a donné à la sûreté le signalement des trois filous.

**Le legs Rampal**

Un humanitaire, M. Rampal, a eu l'idée intelligente de laisser à la ville de Paris une somme assez considérable qui doit être *prêtée* partiellement aux Sociétés de production dont le caractère, le fonctionnement et la situation offrent des garanties.

C'est ainsi qu'il vient d'être prêté 15,000 fr. à la Société des cochers du *Montvoisienne*; 6,000 francs à la Société de menuiserie l'*Espérance du Bâtiment*; 2,000 francs aux sculpteurs-monteurs ; 30,000 francs à l'*Eclairage moderne*.

Voilà du vrai socialisme.

**Un double assassinat**

Savigny-sur-Orge, 6 janvier. — Un double assassinat a été commis hier matin ici sur la personne de Mme Dufray, veuve Delabaye, âgée de 58 ans, qui tenait un commerce d'épicerie rue du Mail et d'une fillette, Mme Delabaye vivait seule, bien qu'ayant trois fils; mais elle avait pris depuis quelque temps deux petites filles en pension, l'une âgée de sept ans et l'autre de deux ans.

Or, hier matin, Mme Delabaye était trouvée assassinée derrière le comptoir de sa boutique. Elle portait à la gorge une profonde blessure, dans laquelle se trouvait un énorme couteau semblable à ceux dont se servent les bouchers.

Au premier étage de la maison, la fillette de sept ans avait été étranglée.

Le vol paraît avoir été le mobile du crime.

**La durée des vacances dans les écoles primaires**
**L'enseignement de l'histoire de France**

Le *Journal officiel* promulgue divers décrets, relatifs à l'*enseignement primaire*.

L'un de ces décrets fixe à six semaines, pouvant être portées à huit, la durée des vacances dans les écoles primaires, et à un mois, pouvant être réduite à quinze jours celle des vacances dans les écoles maternelles, avec indemnité proportionnelle pour les instituteurs.

Le second décret dilue le programme de l'enseignement de l'histoire de France dans les écoles primaires, sommairement indiqué dans l'arrêté du 18 janvier 1887, pour la mise en vigueur de la loi du 30 octobre 1886, dans les écoles à une seule classe, l'histoire de France commencera à la fin du quinzième siècle (guerre d'Italie, sans doute) et ira jusqu'à la législature courante. Dans les écoles à deux classes, la première année ira de Pharamond à la prise de la Bastille, et la seconde de la prise de la Bastille au journal du jour.

**Au conseil des ministres**

Paris, 6 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin, sous la présidence de M. Carnot.

L'INCIDENT DE SIERRA-LEONE

M. Casimir Périer a donné connaissance au conseil des renseignements de source anglaise, relatifs au regrettable incident de Sierra-Leone. Le gouvernement n'ayant encore reçu aucune dépêche officielle, le sous-secrétaire d'Etat aux colonies a télégraphié au gouverneur du Soudan pour lui demander des renseignements.

L'absence de nouvelles s'explique par ce fait que l'endroit où la rencontre s'est produite est assez éloigné du premier poste français relié télégraphiquement à Kawes, tandis qu'il est assez rapproché du câble anglais de Sierra-Leone.

LES ANARCHISTES

M. Antonin Dubost a rendu compte des mesures judiciaires contre les anarchistes.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Le ministre de l'intérieur a entretenu le conseil d'un mouvement qui intéresse deux préfectures et qui sera publié prochainement à l'*Officiel*. Une de ces préfectures serait celle du Tarn.

MOUVEMENT DANS LES FINANCES

Le ministre des finances a soumis au conseil un mouvement intéressant l'administration centrale, les payeurs généraux et les receveurs particuliers.

LA LÉGION D'HONNEUR

Le Conseil a définitivement arrêté la liste des promotions et nominations dans la Légion d'honneur ; les décrets ont été transmis à la chancellerie, ils paraîtront lundi ou mardi à l'*Officiel*.

L'ESCADRE DU NORD

Le ministre de la marine a fait signer la nomination du contre-amiral Ménard au commandement en sous-ordre de l'escadre du Nord en remplacement de l'amiral Barbara.

**La situation au Siam**

Paris, 6 janvier. — Un correspondant de Chantaboun signale l'excellente impression produite par nos troupes dans cette ville.

Au lieu de toutes les atrocités dont on annonçait le commencement de l'arrivée de nos soldats, les indigènes n'ont pu constater que les bons procédés dont on use à leur égard. Toutes les corvées sont payées, les marchandises achetées régulièrement payées et les coolies employés largement rémunérés. Les habitants de la ville ne cessent de se louer de l'attitude de nos troupes.

**La révolution au Brésil**

Paris, 6 janvier. — Des avis du Brésil portent que le maréchal Peixoto a rétabli des batteries sur les hauteurs de Rio-de-Janeiro. Les représentants des nations étrangères considèrent comme rompu l'accord du 5 octobre et ont adressé au gouvernement brésilien une note collective, dans laquelle ils réclament un délai de quarante-huit heures pour assurer la sécurité de leurs nationaux. On s'attend à des événements graves et peut-être décisifs.

**Les Anglais à Zanzibar**

Zanzibar, 6 janvier. — On craint ici une coalition entre les Arabes de Zanzibar, les Mahométans du Soudan et les Egyptiens du Baganda. L'existence même des Anglais dans la région des grands lacs serait menacée, dans le cas où le gouvernement ne prendrait pas des mesures énergiques.

**La guerre entre le Honduras et le Nicaragua**

New-York, 6 janvier. — Une dépêche de Managua au *Herald* annonce que le général Hernandora marche à la tête de 1.500 hommes de troupes nicaraguanes sur le Honduras; il a pris Los Angeles et s'est retranché près de cette ville. Dans la bataille de Choluteca, cette ville a été presque entièrement détruite.

# ROUBAIX-TOURCOING-LANNOY

## En 1792

Nous terminons aujourd'hui les emprunts à l'excellent ouvrage de M. Eugène Debièvre sur la guerre dans les environs de Lille en 1792. On n'a pas oublié que l'auteur s'est inspiré des articles de la *Gazette du Département du Nord* qui était publiée à Lille par le chevalier Joseph Paris de l'Epinard. — Nous ne nous attachons, comme précédemment qu'aux passages présentant de l'intérêt pour nos villes.

Voici le récit de quelques escarmouches qui s'étaient produites sur le territoire de Roubaix.

« De Lille, 5 septembre 1792.

» La nuit dernière l'ennemi, au nombre de 5,000, dit-on, s'est porté sur Roubaix. Plusieurs ordonnances sont venues à Lille pour requérir de prompts secours et ce matin on a fait partir différens détachemens avec du canon. On dit que ceux des troupes de ligne qui cantonnent dans ce bourg et lieux circonvoisins, sont bien parvenus à ce réunir, et qu'ils ont même été grossis par les braves gardes nationales, dont rien n'égale le courage et la pénible activité; que, réunis en masse, ils se sont battus comme des lions et ont même repoussé vigoureusement cette horde de brigands avides de butin ; mais qu'enfin, forcés de céder au nombre, l'ennemi est entré dans Roubaix, et que ce bourg est dans ce moment en proie à toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut.

» Depuis deux heures du matin, on entend sans relâche le bruit du canon et un feu de peloton continu. On a pensé assez généralement que cette attaque était dirigée contre Roubaix et Lannoy, mais il serait inouï qu'on vînt avec de l'artillerie attaquer des lieux sans fortifications. Il est plus vraisemblable que M. Bournonville, qui commande le camp de Maulde, sans cesse harcelé, ennuyé de cette petite guerre, s'est déterminé à se porter sur Tourcoing et qu'il en fait en ce moment le siège. Le temps nous apprendra la vérité ou la fausseté de cette conjecture. »

« De Lille, 6 septembre 1792.

» Il nous a été impossible de pouvoir être instruit au juste des brigandages et des atrocités commis dans la nuit précédente par les Autrichiens, au nombre dit-on de 4 à 5000. Cette horde de misérables, l'exécration humaine, mourant de faim et dépourvue de vêtemens, s'est portée sur Roubaix avec du canon, a tiré sur ce bourg comme s'il eut été fortifié, et l'a traité comme une ville prise d'assaut.

»Sans doute, que son but était d'en faire faire tous les habitans, pour le piller avec plus de tranquillité et de sûreté. Dans ce cas les scélérats ont réussi en partie parce que ni le détachement peu nombreux qui y était cantonné, ni la garde nationale ne pourroient s'opposer au torrent de ces brigands avides de butin, ni résister à des volées de coups de canon chargé de mitraille, sans y trouver une mort certaine. Peu de maisons ont été exemptes de leur horrible rapine; et pour emporter les vols qu'ils s'étaient proposés en attaquant ce lieu, ils s'étoient fait suivre par des charrettes. Se doutant bien que des secours arriveroient pour les punir d'un tel brigandage, dès 6 heures du matin, ils se sont retirés riches de marchandises, de linge et de meubles. Sortant de Roubaix, on dit qu'ils se sont portés sur Lannoy, où ils ont commis les mêmes atrocités.

Plus loin c'est la description d'une scène de dévastation qui a eu notre ville pour théâtre.

« De Lille, 8 septembre 1792.

« La France est couverte d'hommes d'armes, les citoyens volent de toute part à la défense de la liberté, excepté sur nos malheureuses frontières qui sont absolument à la merci d'un ennemi cruel et brigand ; du moins les secours qu'on y envoie sont si petits qu'il est impossible qu'ils puissent résister à leur nombre. Le tableau des dévastations qu'il commet de toute part est effrayant. Il est venu surprendre Roubaix en nombre de 3 à 4,000, dans la nuit du mardi au mercredi. Il a battu de quatre cotés ce bourg où il n'y a que de faibles barrières, avec six canons et un obusier, comme si c'eut été une place fortifiée.

» La brave garde nationale et un détachemen de 400 hommes qui y est cantonné, lui ont tenu tête pendant plus de deux heures ; ils sont bien parvenus par cette vigoureuse résistance à délivrer la terre d'un assez grand nombre de ces monstres; (eux n'ont perdu que 3 hommes, dont un sergent canonnier) ; mais, manquant de munitions, et l'ennemi voyant que leur feu se ralentissoit, il a cherché à les tourner, et c'est dans ce moment qu'ils ont été forcé d'abandonner le champ de bataille. Les brigands alors ont fait quelques prisonniers.

» Maîtres de la place, ils se sont livrés au pillage, sans épargner ni pauvre ni riche; ce qu'ils n'ont pu emporter ils l'ont brûlé. Les métiers de la célèbre fabrique de Roubaix ont été mis en pièces; les vastes magasins des riches fabricans qui occupoient un grand nombre de bras, sont devenus leur proie, et les marchandises chargées sur des chariots à leur porte, les chevaux et les autres bestiaux, les meubles, l'argenterie et l'argent monnoyé, les bijoux, le linge, les assignats, tout enfin a été enlevé et emporté. Ce bourg, si riche, si renommé par son commerce, est réduit aujourd'hui à la plus extrême misère, et ceux qui auroient pu secourir le pauvre se sont enfuis. Les brigands, sortant de Roubaix, se sont emportés sur Lannoy, petite ville peu éloignée, qu'une autre bande avoit également assiégée de la même manière et y avoit commis les mêmes brigandages et les mêmes horreurs. Réunis, ils ont fait plus; voyant que personne ne s'opposoit à leur entreprise, ils s'y sont établis et dans ce moment ils forcent le malheureux paysan à y élever des retranchemens. »

Le 18 septembre le journaliste relate en ces termes l'arrestation d'un roubaisien :

« On a emmené hier trois espions, dont un ecclésiastique ; celui-ci a reçu quelques maltraitemens du peuple, mais ce dernier, soumis à la loi qui l'a réclamé, l'a abandonné à sa vengeance. Un scribe de Roubaix, arrêté pour le même crime, a été conduit chez le juge de paix, qui, après un long interrogatoire, l'a envoyé en prison. On dit que ce malheureux a osé se charger d'un ordre de l'Autrichien, chef des brigands qui sont dans Roubaix, pour venir réclamer un particulier de ce bourg qui est en prison pour quelques méfaits : le peuple irrité d'une si atroce audace, voulait justicier ce misérable qui n'a dû son salut qu'à une patrouille du 3e régiment d'hussards qui rentroit en ville, et à une compagnie de garde nationale qui, enfin, sont parvenus à le faire passer le guichet. »

Voici la relation de quelques faits qui se sont encore produits dans nos environs.

« De Lille, 27 octobre 1792.

« Nos guerriers sont à la chasse des brigands qui s'étoient établis et fortifiés dans les alentours de Lille. Dans les journées du 25 et 26, on a continuellement entendu le bruit du canon. Le poste de Tourcoing, fort de 4,000 hommes, a été repoussé et nos gens, dit-on, en ont fait un carnage effrayant; ceux de Croix et de Roubaix ont été également évacués, mais on dit qu'ils sont revenus quelques heures après en force. S'étant rejoints avec les hommes du poste de Lannoy, qui venoient d'en être chassés; cela paroit difficile à croire; du côté de Quesnoy l'attaque du Pont-Ronge a été de plus vigoureuses. Il ne nous a pas été possible de réunir des renseignements sur toutes les différentes attaques; nous en serons mieux informés demain. Le 25, il est sorti de Douay 100 pièces de canon et 1,000 voitures chargées de munitions. Enfin, tout se prépare admirablement pour porter le coup de moitre à cette caste de scélérats. »

Nous terminons par une note adressée de Lannoy au journaliste par un officier supérieur :

« Lannoy, 2 novembre 1792.

» Au Citoyen Rédacteur.

» Vous me demandez des nouvelles, cher concitoyen je vous en donne une bonne. Nous sommes partis, comme vous le savez, du camp de la Magdelaine, ce matin, à trois heures, nous avons marché sur Lannoy. Chemin faisant, nous avons été joints par plusieurs détachemens avec du canon. L'avant-garde, composée du 43e régiment d'infanterie, n'a presque trouvé aucune résistance. Quelques fusillades sur les avant-postes et deux coups de canon seulement, ont fait fuir l'ennemi. A onze heures, nous sommes entrés triomphans dans Lannoy, aux cris de Vive la République ; des malheureux citoyens vexés horriblement depuis deux mois qu'ils étoient obligés de souffrir de pareils hôtes. Le 43e régiment y reste en cantonnement. Le temps ne me permet pas de vous donner d'autres détails.

» *Le Lieutenant-colonel du 15me régiment,*
» D'AUBIÈRE. »

# RUDE HIVER

*Est-il assez pénible, pendant les rigoureux hivers, de voir ses mains enflées, crevassées, pleines d'intolérables démangeaisons ! Contre ces maux si fréquents, les docteurs préconisent la Congoline, créée par Victor Vaissier, laquelle est l'antidote le plus sûr qu'on ait jamais inventé contre les engelures cruelles.*

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

**L'élection d'un conseiller d'arrondissement.** — Le décret, par lequel les électeurs du canton de Roubaix-Est sont convoqués pour le dimanche 21 janvier à l'effet d'élire leur représentant au Conseil d'arrondissement, vient d'être affiché.

**Le monument Nadaud.** — Nous apprenons que le comité Nadaud se réunira incessamment, pour prendre connaissance des résultats de la souscription et arrêter définitivement les mesures que comporte l'érection d'un monument de la nature et de l'importance de celui à ériger.

On nous prie, à cette occasion, de demander à tous ceux qui ont reçu des listes en dépôt de vouloir bien opérer, *avant samedi prochain*, le versement des sommes qu'ils ont recueillies, entre les mains du trésorier du comité, M. Vincent Clarisse, qui se tiendra, à cet effet, chez lui, rue des Champs, 49, tous les jours de 11 heures à midi.

**Un précieux souvenir.** — Nous disions hier, en annonçant la mort de Mlle Stéphanie Cuvrû, que son père, M. Cuvrû-De Surmont, avait été garde du corps de Louis XVI. On sait que l'infortuné souverain avait appris un *métier* — comme beaucoup des princes de sa famille ; il était devenu un habile serrurier. M. Cuvrû-De Surmont avait transmis aux siens une clef travaillée par le Roi et que celui-ci lui avait offerte.

Ce précieux souvenir est maintenant en la possession de Mme Lacave-Laplagne, femme de l'honorable sénateur du Gers, fille de notre concitoyen M. François Cuvrû, officier de la Légion d'honneur, commandeur des ordres de Saint-Grégoire le Grand et de François-Joseph d'Autriche, dont on connaît la conduite héroïque pendant le siège de Paris et lors de la lutte contre la Commune.

**Funérailles d'une religieuse de la Sainte-Union.** — Samedi matin, à neuf heures et demie, ont eu lieu, en l'église Saint-Sépulcre, les funérailles de Dame Irma, religieuse de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, de Roubaix Saint-Sépulcre, dont nous avons annoncé la mort.

L'entrée particulière de l'établissement de la rue Salomon-de-Caus avait été décorée pour la circonstance, de tentures de deuil, et des draperies noires, larmées d'argent, ornaient la chapelle ardente, installée dans le parloir.

Bien avant l'heure indiquée, une énorme affluence se pressait devant la maison mortuaire.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Debacker, curé de la paroisse, et le cortège, qui n'avait que quelques pas à faire pour atteindre l'église, s'est mis en marche dans l'ordre suivant : la croix, le clergé, les anciennes élèves, en un groupe considérable, précédées de leur bannière; le cercueil, escorté de six religieuses de divers ordres, un cierge à la main. Les élèves des diverses classes de l'Institution formaient la haie.

Le deuil était conduit par la famille de la vénérable défunte, suivie de quarante religieuses de la Sainte-Union, des différentes maisons de Roubaix, et de délégations importantes de toutes les congrégations de femmes établies dans la ville. On remarquait dans l'assistance de nombreux membres du clergé.

La messe a été célébrée, et l'absoute donnée par M. l'abbé Debacker.

Vers dix heures et demie, le convoi quittait l'église, pour se diriger vers le cimetière, sous la conduite de M. le curé, qui a tenu à accompagner jusqu'à sa dernière demeure la regrettée religieuse.

Trois quarts d'heure plus tard, la cérémonie funèbre était terminée.

Dame Irma, pour le monde Sidonie Leclercq, était née à Rumes (Belgique), en 1831.

Après avoir occupé les fonctions de Supérieure d'une des cinq maisons de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, provoquée par la loi de 1886, elle était venue se fixer à Roubaix Saint-Sépulcre, comme simple religieuse, et elle avait eu dans ses attributions la direction de la classe de catéchisme pour les premières communiantes.

Une douloureuse maladie minait sa constitution depuis plus de deux années déjà; la digne religieuse avait vaillamment supporté des souffrances physiques jusqu'à ces dernières semaines, où elle avait été forcée d'abandonner ses élèves et de prendre le lit.

**Fermeture de la Crèche de la rue des Viviers.** — Par suite de la suppression de la subvention à l'œuvre des Crèches de Roubaix, votée par le Conseil municipal, dans sa séance du 19 décembre dernier, la Crèche Sainte-Marie, de la rue des Viviers, a été fermée le 31 du même mois.

Les deux autres Crèches de la rue de Flandre et de la rue Sainte-Elisabeth, continueront de fonctionner.

**Les réunions de Commissions municipales.** — La cinquième Commission se réunira, mardi, 9 janvier, à cinq heures du soir, pour examiner les questions suivantes :

1° Demande de pavage d'une partie de la Grand'Place affectée au marché ; 2° Déplacement de la foire ; 3° Organisation du service de l'inspection des denrées alimentaires.

**Les funérailles de M. Henri Dégardin, doyen d'âge du Conseil municipal.** — Dimanche après-midi, à deux heures, auront lieu, en l'église Saint-Martin, les funérailles de M. Henri Dégardin, doyen d'âge du Conseil municipal.

La convocation suivante a été envoyée aux membres du Conseil municipal :

« Monsieur le Conseiller,

» Les obsèques de M. Henri Dégardin, conseiller municipal de Roubaix, décédé le 4 courant, auront lieu demain dimanche 7 janvier, à deux heures de l'après-midi.

» J'ai l'honneur de vous prier d'y assister, et de vous trouver, à cet effet, à une heure et demie précise, à l'Hôtel-de-Ville, d'où l'Administration municipale et le Conseil se rendront à la maison mortuaire, rue Mulin, n° 21.

» Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Le Maire de Roubaix,
» HENRI CARRETTE. »

**Une série de vols dans une maison de la rue de la Gare.** — *Un homme trouvé dans une armoire — Son arrestation et celle de la servante, sa femme et sa complice.* — Le fils de Mme veuve Bernard-Welcomme, qui habite chez sa mère, marchande d'articles de voyage, au numéro 40 de la rue de la Gare, avait été prévenu par sa femme qu'une paire de boucles d'oreille avec diamant, achetée cinq cents francs, et une bague enrichie de perles fines, d'une valeur de quatre-vingts francs, manquaient depuis quelques jours à son écrin.

Ne sachant sur qui porter ses soupçons, il se décida à aller raconter l'aventure à M. Pradier, commissaire de police du premier arrondissement, qui lui conseilla sur certains indices relevés au cours de l'entretien, de faire une perquisition dans la chambre de la domestique, une nommée Marie Ponthieu, au service de Mme veuve Bernard-Welcomme, depuis deux mois et demi seulement. Cela se passait vendredi soir.

Samedi de grand matin, pendant que la servante était occupée au rez-de-chaussée, M. Bernard fils s'empressa de mettre en pratique le conseil du magistrat; mais elle avait sans doute entendu dans l'escalier un bruit qui lui paraissait suspect, car elle s'empressa de monter à son tour, et par plusieurs fois, sous un prétexte ou sous un autre, pour gêner le visiteur dans ses mouvements.

Les doutes que ce dernier aurait pu conserver disparurent dès lors complètement, et aussitôt qu'il fut seul, il procéda à une inspection générale, en ouvrant la porte d'un placard. On juge de la stupéfaction de M. Bernard, à la vue d'un homme blotti dans un coin de l'étroite prison, qui déclara tout penaud être le frère de Marie Ponthieu.

M. Bernard, pressentant une indigne comédie, ne voulut pas en entendre davantage ; il envoya chercher la police, et l'individu fut conduit sur l'heure au poste de la rue Saint-Vincent-de-Paul, suivi de près par le plaignant.

Dès le début de l'interrogatoire que lui fit subir M. Pradier, il déclara se nommer Albin Martin, et être le mari de la servante, dont il avait prétendu d'abord être le frère. Il ajouta qu'il était âgé de vingt-trois ans, et exerçait la profession de domestique, dans une maison de commerce, après avoir déserté les rangs de l'armée belge ; quant à son domicile, il habitait la rue de l'Alouette.

Amenée à son tour devant le commissaire, Marie Ponthieu avoua vingt-neuf ans d'âge, et revendiqua le titre de femme légitime du prisonnier. Elle s'était mise, dit-elle, en service, pour augmenter le bien-être du ménage.

M. Pradier se rendit rue de l'Alouette, à l'endroit indiqué par Albin Martin ; il ne tarda pas à apprendre que celui-ci, qui habitait seul, avait quitté la maison, pour aller demeurer au numéro 42 de la rue de Soubise.

Le magistrat continua ses démarches dans cette nouvelle direction; il touchait enfin au but. Ici on lui expliqua qu'un individu avait loué une chambre dans l'habitation, depuis une quinzaine de jours environ; qu'il y avait fait plusieurs visites, en prétextant qu'il emménageait, et qu'à son dernier voyage, il avait mis un cadenas à la porte, bien que la serrure fût en parfait état.

M. le commissaire présenta au maître de la maison une clef, que ce dernier reconnut du premier coup; il n'hésita plus alors à requérir un serrurier pour faire sauter le cadenas, et pénétra dans la pièce.

Un véritable bazar s'offrit à ses yeux, sous la forme d'objets les plus divers, étalés pêle-mêle sur le plancher, dans une étrange promiscuité. Il y avait là une valise, une malle, une corbeille, des paniers, des éponges, des porte-chapeaux, des dessous de plats, des assiettes, des « water-proofs » en caoutchouc, deux douzaines de savonnettes, quatre couvertures de voyage, des brosses, des tapis, des paillassons, etc., etc., et enfin, plusieurs bouteilles d'un bon vieux vin, de plus de vingt-cinq ans, sortant de la cave de Mme veuve Bernard-Welcomme. Tout cela représentait une valeur de plus de quatre cents francs.

Avant de faire transporter cet énorme amoncellement à son cabinet, le magistrat, en fouillant dans le tas, découvrit un papier au fond d'un objet creux. C'était une reconnaissance du Mont-de-Piété de Roubaix, constatant l'engagement de quatre couvertures, pour une somme de dix-sept francs. On voit que ce stock d'occasion fournissait déjà des moyens d'existence à son possesseur.

Les deux complices, après bien des dénégations, finirent par reconnaître que tous les articles, trouvés rue de Soubise, sortaient des magasins de la rue de la Gare, d'où ils avaient été enlevés successivement depuis l'entrée en service de la femme Martin.

Pressée de questions, en ce qui concernait spécialement les bijoux disparus, la domestique infidèle reconnut bien le vol dont elle était coupable; mais elle affirma que, portant les boucles d'oreille et la bague sur elle, au moment de son arrestation, elle les avait jetées, à l'arrivée de la police, dans un coin de la maison.

On la conduisit aussitôt sur les lieux, et les précieux objets furent retrouvés après quelques recherches.

Albin Martin, et sa compagne Marie Ponthieu, maintenus en état d'arrestation, furent écroués au dépôt central de sûreté, pour être dirigés ensemble sur Lille.

Cette étrange aventure d'un homme trouvé au fond d'une armoire, chez Mme veuve Bernard Welcomme, avait été colportée avec la plus grande rapidité dans tout le quartier, et le héros était déjà sous les verrous, qu'une foule nombreuse stationnait encore devant la maison, commentant l'événement du jour.

**Un vol de cent cinquante bouteilles de vin.** — Dans la nuit de vendredi à samedi, à une heure qu'on ne saurait préciser, des malfaiteurs, restés inconnus, se sont introduits par effraction chez M. Delcourt père, rentier, à l'extrémité de la rue de Lannoy, près de la « Justice », et ont enlevé de la cave cent cinquante bouteilles de vin environ.

On ne s'explique pas comment un pareil déménagement a pu être fait, sans attirer l'attention des gens de la maison.

C'est samedi matin seulement que M. Delcourt s'est aperçu du vol audacieux dont il était victime; il en a informé aussitôt M. Vancostenoble, commissaire de police du troisième arrondissement.

**Un patineur sous la glace.** — *Un sauvetage émouvant.* — Ce n'est pas seulement à Barbieux que les patineurs se livrent à leur récréation favorite : on patine aussi sur le canal, et cela est imprudent, car la glace, en beaucoup d'endroits, est loin d'offrir la résistance nécessaire.

Samedi, vers trois heures de l'après midi, plusieurs patineurs prenaient leurs ébats, à Leers, près du Pont du chemin de fer de Tournai à Courtrai. Tout à coup, une jeune homme de Roubaix, demeurant place des Trois-Ponts, qui s'était un peu trop aventuré, disparut sous la glace. Les personnes présentes, parmi lesquelles se trouvaient MM. Elie Madeleine, d'Estaimpuis et Alphonse Losfeld, vendeur du *Journal de Roubaix*, se portèrent au secours de l'infortuné. M. Madeleine, se penchant au dessus du gouffre, pria les autres témoins de l'accident de se tenir par la main, de façon à former une chaîne solide, puis, maintenu par cette chaîne humaine, il fouilla le canal. Après quelques recherches pénibles, ce courageux citoyen a pu ramener à lui la victime de l'accident, à moitié morte de froid.

Transporté à l'estaminet de la Baraque, le patineur fut rappelé à la vie, grâce aux soins énergiques qui lui ont été prodigués. On le déshabilla, le réchauffa, et quelqu'un lui ayant rapporté des vêtements secs qu'on était venu chercher à Roubaix, il put regagner seul son domicile.

On ne saurait trop recommander aux patineurs et surtout aux enfants de ne pas s'aventurer ainsi sur le canal, où de grands malheurs peuvent se produire.

**Le quart d'heure de Rabelais.** — Samedi après-midi vers deux heures et demie, Mme Mulle-Barbara, cabaretière, à l'angle des rues de Lannoy et Saint-Jean, recevait la visite d'un individu qui se fit servir un repas substantiel, comprenant un plantureux bifteck, arrosé d'une excellente bouteille de vin.

Lorsqu'il s'agit de régler l'addition, s'élevant à la somme de trois francs, le client de passage déclara ne pas avoir d'argent sur lui, et il invita ironiquement l'hôtesse à se faire payer par le commissaire de police.

La plaisanterie parut par trop forte à Mme Mulle, qui envoya chercher un agent au poste de la place Sainte-Elisabeth.

Quelques instants plus tard, l'aventurier comparaissait devant M. Vancostenoble, qui lui fit subir l'interrogatoire d'usage.

Les renseignements qu'il dut fournir sur son identité, permirent d'établir qu'on avait affaire à un individu, sans domicile fixe, du nom d'Hector Barenne, âgé de trente-neuf ans.

Il était sorti, depuis quelques jours à peine, de la prison de Douai, après y avoir purgé une condamnation pour filoutage et vagabondage.

On voit que cette peine ne l'avait pas amené à résipiscence, puisqu'il a profité de ses premiers moments de liberté pour recommencer ses exploits.

**Une jeune fille arrêtée pour vol d'une montre en argent.** — Une journalière, âgée de dix-huit ans, du nom de Marie Soëte, a été arrêtée, samedi après-midi, en son domicile, rue de Bouvines, par la police de sûreté, sous l'inculpation de vol d'une montre en argent, au préjudice de Mme Donat Vlérinck, de la rue des Longues-Haies.

Emmenée au commissariat du troisième arrondissement, la jeune fille a fait des aveux complets à M. Vancostenoble, et elle a déclaré avoir engagé la montre au Mont-de-Piété, *sous un nom d'emprunt*.

**Arrestation d'un fraudeur pour outrages et violences envers un préposé des douanes.** — En vertu d'un mandat d'arrêt, décerné par M. Bassonville, juge d'instruction, l'agent de sûreté Calonne a procédé, vendredi soir, rue Chapelle-Carette, à l'arrestation d'un fraudeur de profession, Henri Planckaert, âgé de vingt-sept ans.

Cet individu, qui est inculpé d'outrages et de violences envers un préposé des douanes, dans l'exercice de ses fonctions, a été écroué au dépôt central de sûreté, en attendant son transfert à la prison de Lille.

**Lannoy.** *Œuvre de bienfaisance.* — La société de secours mutuels de Saint-Philippe organise une tombola au bénéfice de la caisse de secours.

Les personnes qui voudraient participer à cette œuvre philanthropique, soit en offrant un lot ou en prenant des billets de tombola de vouloir bien s'adresser à M. Jules Mulliez-Dewailly, président, ou à M. Edmond Lienard, secrétaire de la société.

**Hem.** — *Un enfant brûlé vif.* — Un affreux accident s'est produit, vendredi, au hameau du Petit-Lannoy. Mme Priel, femme d'un marchand de légumes, étant occupée, vers deux heures de l'après-midi, à faire sa lessive, dans sa cuisine, venait à peine de recommander à ses deux enfants de ne pas s'approcher d'une marmite d'eau bouillante. Sa fillette jouait avec son frère Arthur, âgé à peine âgé de trois ans et demie; tout à coup le petit garçon tombe à la renverse et fut précipité dans la marmite.

Aux cris poussés par le malheureux enfant, sa mère s'évanouit. Des voisins, accourus, retirèrent l'enfant de la marmite et M. le docteur Cambronne fut mandé.

Malheureusement le petit Arthur Priel ne devait pas survivre à ses affreuses brûlures ; il est mort, samedi, à deux heures du matin. Sa sœur, atteinte par quelques gouttes d'eau brûlantes, n'est pas dangereusement blessée.

— *Vol d'effets d'habillement.* — Vendredi soir, vers huit heures, des malfaiteurs dont on n'a pu suivre la trace, se sont introduits dans le domicile de Denis Delaporte, tisserand au hameau du Petit-Lannoy, ont fouillé tous les tiroirs, mais n'y ayant pas trouvé d'argent, se sont contentés de s'emparer d'une grande quantité de vêtements, ainsi que d'un tapis de table.

M. Delaporte, qui était absent, n'a eu d'autre ressource, à son retour, que de prévenir la police.

— *Vol de pommes de terre.* — Cent cinquante kilos de pommes de terre, ont été volés à M. Jules Toulemonde, cultivateur au hameau des Trois Baudets. Les auteurs de ce vol sont inconnus.

**Changement de domicile** — A partir du lundi 1er janvier, le cabinet du Docteur Largillière, médecin-légiste, précédemment situé rue de Blanchemaille, n° 172, a été transféré au n° 61 de la même rue. 77094

**COMMUNICATIONS**

**BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 50.** — Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13 (treize). Ne pas confondre !**
*Dépôts :* rue Pierre-de-Roubaix, 150, à Roubaix ;
» rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille), à Roubaix ;
» rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, à Tourcoing.
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

**Bouchée de Pain et Refuge de Nuit.** — 3 janvier : Hommes et femmes, 528 portions; garçons et filles, 300; total, 828.

4 janvier : hommes et femmes, 480; garçons et filles, 340; total, 820.

ENTERREMENTS DU 7 JANVIER. — Mme Vandenbroucke, née Lefèvre, 3 h. 1/4 Notre-Dame. — M. Fleurisse Fourmentraux, 3 h. Notre-Dame. — M. César Collier, 2 h. 3/4 Notre-Dame.

CHAMBRE SYNDICALE PATRONALE DES COIFFEURS DE ROUBAIX. — Mardi 9 janvier à 9 heures du soir, salle Philémon, réunion extraordinaire: renouvellement de la commission; 50 centimes d'amende.

**CARTES DE VISITES A LA MINUTE.** — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes. (*Voir 4e page*).

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

**Une jeune fille** bien élevée, munie d'un brevet supérieur, enseignant déjà dans quelques bonnes familles, dispose encore de quelques heures par jour. Références de premier ordre. Ecrire au bureau du journal, initiales A. M. A. N. 76213 35836

**Guide de l'industriel en matière de législation ouvrière.** — Lois, règlements d'administration publique et circulaires ministérielles sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, la conciliation et l'arbitrage entre patrons et ouvriers ou employés, l'hygiène et la sécurité des travailleurs, le séjour des étrangers en France et la protection du travail national, augmenté de la loi sur les marques de fabrique et de commerce, avec table analytique des matières. Prix : UN franc. — Carnet de déclarations d'accidents. En vente au bureau du journal. 35894


**LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS**

**depuis 3 fr. le cent**

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.


## WATTRELOS

**Mort de M. Carbonnet.** — M. Léon Carbonnet, brigadier des gardes-champêtres à Wattrelos, vient de mourir. C'était un loyal et fidèle serviteur, qui emporte les regrets de tous ceux qui le connaissaient. Nommé garde-champêtre en 1868, il reçut, le 15 juin 1891, les galons de brigadier.

Depuis quatre mois, une terrible maladie l'avait obligé à quitter son service. Les obsèques auront lieu lundi matin à 9 heures.

# Menus propos d'une fermière

Voulez-vous, *chères lectrices*, m'accompagner dans une ferme; je vous y ferai voir la laiterie;